

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Vendredi 22 juin 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
11 personnes excusées:
Mme. Laurence Rusch, MM. Jean-Michel Barbey, Pascal Conti,
Giampiero Corrado, Jean-François Ducret, Frédéric Hubleur, Jorge
Ibarrola, Peter Kaeser, Christian Rothen, Daniel Savary, Carlo Volpi.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 juin 2007.
3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2006.
Rapport de la Commission de gestion.
4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.
Exercice 2006.
Rapport de la Commission de gestion.
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2006.
6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2006.
Rapport de la Commission de gestion.

7. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2006
8. Communications municipales.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Allocution de M. Hans-Peter Guilbert, Président du Conseil.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Dans ce mois de juin, M. Le Président a retenu les titres suivants dans la presse :

Sous la rubrique **MONDE** :

Pendant 3 jours, les leaders des huit pays les plus industrialisés se sont retrouvés à Heiligendamm au Nord de l'Allemagne. Ce G8, une femme et sept hommes ont tentés, entre autre, de refroidir le climat.

Sous la rubrique **ÉCONOMIE** :

Les 19 accusés du procès Swissair, le plus important de l'histoire économique suisse, ont été acquittés. Le verdict laisse un goût d'insatisfaction dans la classe politique et la population. Le procès civil est attendu.

Sous la rubrique **SUISSE** :

Les traces laissées dans la neige le prouvent, l'ours est de retour en Suisse. L'animal a été vu aux Grisons, où il a grimpé jusqu'à 2800 mètres d'altitude avant de redescendre dans une vallée latérale.

Sous la rubrique **Actualités**

Le citoyen d'autrefois d'Ecublens, le comédien et humoriste vaudois François SILVANT s'est éteint le jeudi 14 juin 2007 à l'âge de 57 ans. Au nom du Conseil, je te dis « Merci François SILVANT, on a bien ri ! » et nous te gardons encore longtemps dans nos cœurs.

Représentations.

- Le Conseil communal a été représenté le :

Samedi 9 juin 2007

A la manifestation sportive en faveur de la ligue vaudoise contre le cancer et les enfants malades organisée par Destiny, Monsieur Serge Avondo.

Mercredi 20 juin 2007

A l'assemblée générale du Volley-ball Club Ecublens.

- ☐ Le Conseil communal sera représenté le :

Mercredi 27 juin 2007

A la sortie des personnes âgées de la commune d'Ecublens.

Vendredi 29 juin 2007

A la soirée de démonstration de la FSG Actigym à la salle de gym du Croset.

Autres informations :

Votations fédérales et cantonales du 17 juin 2007.

Objet fédéral : Modification de la loi fédérale dur l'assurance invalidité (5^{ème} révision de l'AI) pour Ecublens :

L'objet a été refusé par 1062 NON contre 1044 OUI.

Objet cantonaux :

- Initiative populaire « 2 janvier et lundi de Pentecôte, jours fériés pour toutes et tous. L'objet a été accepté par 1729 OUI contre 406 NON.
- Initiative populaire « La Parole aux commune ». L'objet a été refusé par 1347 NON contre 670 OUI.

POINT 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'ordre du jour, M.le Président informe le Conseil qu'il y a deux points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

En effet, suite à la démission de M. Luc Rochat du groupe Forum, il faut prévoir son remplacement au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et suite à l'acceptation du Préavis 06/2007 « Sécurité publique dans l'ouest lausannois » il faut désigner nos 4 représentants à cette commission intercommunale. Pour cette raison M. le Président propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Mettre à la place du point 8 : **Désignation d'un délégué suppléant à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.**

Mettre à la place du point 9 : **Désignation de quatre membres à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'ouest lausannois »**

En conséquence, le point 8 Communications Municipales devient le point 10, le point 9 Divers et propositions individuelles devient le point 11 et le point 10 devient le point 12.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, elle est close. Au vote, l'ordre du jour avec les modifications demandées est accepté à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2007.

M. le Président donne la parole au secrétaire. Il fait remarquer une erreur à la page 18 du PV, dans l'e-mail de M. Alain Blanchoud il ne s'agit pas du 22 mai mais du 22 juin !

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Müller, absent lors de la séance du Conseil du 8 juin a apprécié le PV de cette séance qui a duré jusqu'à 23.30 et remercie le secrétaire pour son PV détaillé au niveau de toutes les discussions. Il souhaite relever 2 erreurs de frappe. Au bas de la page 25 il faut lire un **pavé** dans la mare en lieu et place d'un payé dans la mare. Au milieu de la page 26 il faut lire « **elle a retrouvé des courriers de 2004** » au lieu de « elle retrouvé de courrier de 2004. »

Mme. Anne Claude Gilli, toujours pour la page 26, signale que dans l'intervention de Mme Manzini le Secrétaire a noté le GTERSON alors qu'il s'agit du **GTRSOL**.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote le PV avec les modifications demandées est accepté à la majorité, il y a une abstention. **M. le Président** remercie son auteur.

Avant de passer à l'examen des comptes communaux et intercommunaux, **M. Le Président** informe que tous les conseillers ont reçu les rapports de la Commission de gestion. A cet effet il ne sera lu que les conclusions et les remerciements des dits rapports. Il informe également le public que tous les rapports sont disponibles auprès du Greffe municipal ou de lui-même.

POINT 3 : Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2006. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport par **M. Claude Masson**.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote les comptes sont **acceptés** à l'unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2006 tels que présentés concernant l'objet :

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4 : Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne. Exercice 2006. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport par **M. Claude Masson**.

La discussion est ouverte.

M. Mehdi Lager pense qu'il y a une coquille dans le rapport. Le budget est de frs. 1'050'000.—et les comptes présentent un résultat de frs. 1'059'000. En conséquence l'examen des comptes montre que les charges sont supérieures au montant budgété.

M. Jean-Pierre Müller s'adresse au Municipal responsable de cette station d'épuration. Il aimerait plus d'explications pour les détails des comptes. Par exemple au compte 3133, produits et fournitures de nettoyage, il y a une explosion des coûts entre les comptes 2005 et 2006. De quoi s'agit-il ? Quelle est l'explication de cette subite augmentation.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond que ces comptes doivent être vus comme une moyenne sur plusieurs années. Les achats sont faits en fonction des besoins.

M. Michel Miéville, souhaite savoir pourquoi la station de Bussigny reste la station où le prix au m³ traité est le plus cher.

Mme Danièle Petout Leuba, Municipale répond que cette question revient régulièrement et la réponse était toujours qu'il n'est pas possible de comparer les systèmes d'exploitation des différentes Step.

M. Pierre Kaelin, Syndic intervient pour dire qu'il faut se souvenir qu'à Bussigny on calcule sur la charge polluante alors qu'à la Step de Vidy c'est sur la quantité d'eau utilisée, quand on parle de l'eau il s'agit de l'eau du robinet, l'eau potable. Le prix au m³ n'est donc pas le même. Donc on ne peut pas comparer entre les Step. Il rappelle que dans le rapport de gestion de 2004 tout cela avait été bien expliqué.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, **les comptes sont acceptés à la grande majorité**, il y a une abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le rapport des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2006 tels que présentés concernant l'objet :

Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 5 : Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2006.

M. le Président rappelle que pour ce rapport il y a uniquement discussion mais qu'il n'y a pas de vote.

Lecture des conclusions du rapport par **M. Claude Masson**.

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

POINT 6 : Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2006. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture des conclusions du rapport par **M. Claude Masson**.

La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **les comptes sont acceptés** à la grande majorité, il ya 1 abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice ;

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2006 tels que présentés concernant l'objet :

Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7 : Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2006.

M. le Président propose de procéder de la façon suivante :

Lecture des conclusions et des remerciements du rapport de la Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006. Ensuite ouverture de la discussion sur :

Le rapport de gestion de la Municipalité 2006, chapitre par chapitre, puis sur les comptes communaux 2006 page par page, puis sur le rapport de la Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006 et sur les questions et réponses de la Municipalité à la Commission de gestion.

Ensuite, faire un ultime retour sur le Rapport de gestion et les comptes 2006 avant de passer aux votes.

M. le Président ouvre la discussion sur la manière de procéder, elle n'est pas demandée, elle est close.

Lecture des conclusions et des remerciements du rapport de la Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006 par **M. Claude Masson**.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre sur le Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2006.

Chapitres :

Partie communale, pages 01 à 31, la discussion n'est pas demandée.

Administration générale, pages 32 à 41, **M. Georges-Henri Chevallaz** au chapitre des naturalisations, souhaiterait connaître le nombre de dossiers acceptés et le nombre de dossiers refusés et ceci pour le prochain conseil. La discussion n'est plus demandée sur ces pages.

Chapitre Finances, pages 42 à 44, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Police, pages 45 à 52, la discussion n'est pas demandée.

Partie Feu, pages 53 à 59. **M. Jean-Louis Radice** compte tenu que le SDIS fonctionne depuis le 1.1.2007 aimerait un écho de la part de M. Edouard Logoz par rapport au fonctionnement qui associe toutes les communes, soit un bilan intermédiaire.

M. Edouard Logoz, Municipal répond que d'une manière générale tout se passe bien. L'ambiance est bonne, les choses se mettent en place, il y a encore des imperfections comme dans toute nouvelle structure. Il y aura une Commission du feu dans 15 jours, donc le conseiller communal qui siège pour Ecublens aura toutes les informations concernant les premiers 6 mois de l'année. La discussion est toujours ouverte sur ce chapitre, elle n'est plus demandée, elle est close.

Chapitre Travaux, pages 60 à 66, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Domaines – Environnement, pages 67 à 70, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Affaires sociales, pages 71 à 84, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Ecole – Jeunesse, pages 85 à 108, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Aménagement du territoire – Urbanisme, pages 109 à 121, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Transports publics, pages 122 à 123, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Bâtiments, pages 124 à 133, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Epuration des eaux, pages 134 à 138, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Culture, sports, loisirs, pages 139 à 153, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre Cultes, pages 154 à 157, la discussion n'est pas demandée.

Les pages suivantes 158 à 222 sont uniquement informatives.

Conclusions, page 223, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du Rapport de gestion de la Municipalité 2006, la discussion n'est pas demandée., elle est close.

M.le Président ouvre la discussion sur les comptes 2006, page par page. **Administration générale**, pages 22, 23, 24, 25, 26, 27. La discussion n'est pas demandée elle est close.

Finances, pages 28, 29, 30, 31. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Domaines et bâtiments, pages 32, 33, 34, 35, 36. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Travaux, pages 37, 38, 39, 40, 41. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Instruction publique et cultes, pages 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Police, pages 49, 50, 51, 52. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Sécurité sociale, pages 53, 54, 55, 56. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Récapitulation, page 57. La discussion n'est pas demandée, elle est close

Tableau des charges et revenus par direction, pages 58 à 61, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Tableau des charges et revenus par nature, pages 62 à 65.

M. Jean-Pierre Müller émet un vœu à l'intention de la Municipalité. Annexe 1.

Tableau des comptes d'investissements par direction, pages 66 à 70, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Tableau des comptes d'investissements par nature, pages 72 à 74, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Récapitulation des investissements, pages 76 à 78, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Bilan au 31.12.2006, pages 79 et 80, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Etat des emprunts à moyen et long terme, page 82, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Etat des fonds alimentés par des recettes affectées, page 83, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Cautionnements et engagements de la Commune au 31 décembre 2006, page 84 et **Valeur incendie des immeubles au 31.12.2006**, page 85. Pour ces 2 pages la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Retour sur les pages, 3, 4. 5.

A la page 5, **M. José Birbaum** aimerait attirer l'attention du Conseil, sur un chapitre qui pourrait paraître anodin mais qui à ses yeux ne l'est pas vraiment. Concernant les écritures de bouclage. Selon le texte des 6 premières lignes, cela veut dire que nous aurons à nous prononcer sur des comptes qui nous disent que la marge d'autofinancement est en gros de 6 millions et le bénéfice après prise en compte de cette mise en provision sera de 2'173'000 francs. De deux choses l'une, soit la vérité on la saura un peu plus tard malheureusement, soit ces 2'793'000 francs sont fondés tout ou partiellement et la marge d'autofinancement n'est que 3'200'000 francs et non de 6 millions et le bénéfice comme annoncé serait juste, soit 2'173'000 francs. Soit elle ne l'est pas, auquel cas le bénéfice ne serait pas de 2'173'000 francs mais de 5 millions en chiffres ronds. Il laisse le conseil juge de cette énorme marge d'appréciation et de raisonnement qu'il y a dans ces comptes. La Municipalité et la Commune n'y peuvent rien, c'est le nouveau système de péréquation qui ne permet pas, alors que l'Etat est garant des comptes des communes, de boucler des comptes et de donner des chiffres justes à la Commune au moment du bouclage. En fait, on se prononcera cette année sur des comptes extrêmement flous, vagues et pour lesquels il aura beaucoup de peine à ratifier, à valider ces comptes sur cette base là. Il rappelle qu'on vote sur un bénéfice annoncé de 2'200'000 francs en chiffres ronds ou sur un bénéfice de 5 millions, on n'en sait rien.

La discussion n'est plus demandée sur la page 5, pages 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes communaux-exercice 2006, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la **Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006**.

M. Christophe Cartier pages 15/18 il y a une tournure de phrase pas adéquate. Il est noté « Notre Syndic remercie la commission pour son travail. Il relève que la Municipalité apprécie le travail de la Commission de gestion dont l'objectif est de s'améliorer. Il remercie également les collaboratrices qui ont établi ce rapport ». Alors qu'il faut lire : « **Notre Syndic remercie la commission pour son travail. Il relève que la Municipalité apprécie le travail de la Commission de gestion dont l'objectif est de donner à la Municipalité les moyens de s'améliorer. Il remercie également les collaboratrices qui ont établi le rapport de gestion de la Municipalité** ».

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur les **Réponses de la Municipalité** à la Commission de gestion.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, souhaite amener un complément de réponse à la question no.8, concernant la piscine scolaire. Pour l'historique, la Municipalité a reçu le 31 octobre 2006 une lettre de la direction générale de l'enseignement obligatoire qui l'informait que l'association des piscines romandes et tessinoises était mandatée par le département de la formation et de la jeunesse pour procéder à des visites d'inspection. La visite de notre piscine a été faite le 5 février 2007, en l'occurrence par M. Bernard Bally, secrétaire de l'association. **Mme Petoud Leuba** a pris contact par téléphone avec M. Bally en attente de la réception du rapport. M. Bally a le souvenir d'une visite très positive le 5 février, les installations sont bonnes et qu'il n'avait rien de négatif à signaler. En fait, le contrôle qu'il doit faire c'est de s'assurer que les accès à la piscine sont contrôlés et qu'il n'y ait pas de risques que des élèves en dehors des cours puissent accéder à la piscine. Elle rappelle que nous avons un très bon système qui avait été mis en place lors de la dernière législature au niveau des accès, il y a également un système qui a été mis en place lors de la dernière législature par le Municipal en charge, **M. Edouard Logoz**, qui avait réagi très rapidement lors d'un accident survenu à la piscine de Chavannes par un élève qui était retourné seul dans la piscine. Le contrôle portait aussi sur tous les marquages qui sont faits au sol et il relevait que pour notre piscine il n'y avait pas de souci à se faire. Par contre, ce rapport est transmis à l'Etat et c'est l'Etat qui va devoir analyser tout cela, émettre des directives et celles-ci ne seront pas les mêmes que celles qui sont faites

pour des piscines publiques. Ensuite il y aura un rapport général pour les directives de sécurité qui sont vraiment obligatoires au niveau des piscines scolaires. De plus, pour répondre à un vœu émit oralement par la Commission de gestion, la Municipalité a décidé l'achat d'un brancard de sauvetage pour sortir un éventuel blessé de la piscine. Ce brancard sera commandé dans les meilleurs délais.

M. Olivier Genton prend la parole pour remercier **Madame Petoud Leuba** pour la rapidité de son action.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale s'inquiète de savoir si toutes les réponses aux questions posées par la Commission de gestion ont été données. Pour exemple page 3/18 il y a un certain nombre de questions pour lesquelles on ne trouve pas les réponses. Ce qui laisserait supposer que les membres de la Commission de gestion n'ont pas été satisfaits des réponses à certaines questions. Elle souhaiterait qu'un membre de la Commission de gestion s'exprime à ce sujet afin qu'il n'y ait pas de malentendu et qu'il ne subsiste pas un doute à la lecture de ce rapport dans quelques mois.

M. Christophe Cartier répond que la Commission de gestion a obtenu des réponses à toutes les questions posées pages 3/18 et 4/18. Il souligne la remarque faite à la page 10/18 qui stipule « **Pour faire suite aux questions posées au boursier, M. Claude Emery nous apporte les réponses demandées** ».

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président ouvre une nouvelle fois la discussion sur les comptes communaux, Pages 3 à 18, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président fait un ultime retour sur le **Rapport de gestion de la Municipalité et les Comptes 2006**, il ouvre la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, page 223. Il relit également les conclusions des comptes 2006 à la page 18.

Au vote **les comptes communaux 2006 et le rapport de gestion de la Municipalité sont acceptés à la grande majorité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le rapport de la Municipalité sur cet objet ;

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver les comptes de l'exercice 2006 tels que présentés concernant l'objet :

Gestion et comptes communaux.

M. Pierre Kaelin, syndic, remercie le Conseil communal au nom de la Municipalité pour l'acceptation des comptes et de la gestion. Il associe ses remerciements également à tous les collaborateurs de la commune et au niveau de l'administration à tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ces gros dossiers.

POINT 8 : Désignation d'un délégué suppléant à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

M. Jean-Louis Radice propose **M. Jean-Claude Merminod.**

M. le Président propose d'élire M. Merminod par acclamations, ce qui est fait par l'ensemble des membres.

POINT 9 : Désignation de quatre membres à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'ouest lausannois »

M. Michel Farine propose au nom du groupe PSIG **M. Frédéric Hubleur.**

M. Jean-Louis Radice propose au nom du groupe FORUM **M. Michele Perlini.**

M. Amédée Genton propose au nom du groupe ACDE **M. Mehdi Lagger.**

M. Michel Miéville propose au nom du groupe UDC **M. Maurice Masson.**

M. le Président propose d'élire ces quatre personnes par acclamations. A nouveau des applaudissement saluent la nomination de ces quatre membres.

POINT 10 : Communications Municipales.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 1.

M. Amédée Genton demande la parole à ce sujet. Il souligne qu'il a lu attentivement la réponse de la Municipalité, c'est un gros travail, mais un certain nombres de questions posées lors de la séance du 8 juin demeurent. Il souhaite revenir sur l'article 47, dont on lui a dit qu'il était contraignant, c'est-à-dire que les VSB devaient rester dans leur commune. Comme on peut le lire dans la réponse des communications municipales on se rend compte qu'il n'y a aucune contrainte, il n'y a pas de mots contraignants. Dans l'intervalle il a appris deux choses. Tout d'abord il a été communiqué

officiellement à des enseignants que le comité directeur de l' AIC a demandé au Canton l'application de l'article 47. Deuxième chose communiquée par l'administration cantonale et pas à n'importe quel niveau, dit que le DFJ si les communes s'opposent à l'ouverture de classes, notamment à l'ouverture de classes de VSB, il ne peut strictement rien faire. Alors, M. Amédée Genton, souhaiterait que la Municipalité donne quelques informations, voire lise in-extenso les documents auxquels il est fait allusion dans le PV de la dernière séance page.26.

La discussion n'est plus demandée sur le point 1, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur le point.2. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président ouvre la discussion sur les points 3, 4 et 5, la parole n'est plus demandée, elle est close.

POINT11 : Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Genton, en rappelant que personne n'a donné de réponses à M. Amédée Genton, souhaite déposer la motion suivante :

Motion d'Olivier GENTON – CC du 22 juin 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la dernière séance, certaines personnes ont refusé la motion par craintes des conséquences pour les enseignants et les élèves si l'organisation en cours de la rentrée 2007 était modifiée. Craintes justifiées et non remises en cause ce soir.

Selon certains maîtres et selon le PV de la conférence extraordinaire des maîtres de la Planta (20 février 2007), le maintien des postes de travail du corps administratif n'est pas garanti, loin de là...

Tous les CDD (contrats à durée déterminées) ne sont pas maintenus ; les enseignants seront eux reclassés. En effet, aucun poste à 100 % dans un collège n'a été attribué aux enseignants de la Planta : les enseignants seront à cheval sur 2 ou plusieurs collèges.

L'étonnement, la résignation, l'incompréhension de ces enseignants sont réels. Selon le même PV, M. Vacheron (directeur de la Planta), conseille aux enseignants dont, je

cite : « une certaine souffrance jaillit » d'aller parler avec leurs collègues, doyens infirmière ou autres ».

Ce changement a donc été fait au détriment du corps enseignant en plus des élèves.

Ce même PV stipule que c'est une demande de l'AIC qui a mené à cette situation.

La situation est déplorable. Au cours de ces derniers conseils, je vous ai fait part des incohérences des décisions prises à la va-vite, du non respect des personnes y travaillant, de la gravité de la chose et maintenant l'éventuelle vente de la Planta.

Il faut arrêter ce « massacre ». A la suite de la dernière séance du Conseil communal, l'AIC a déjà convoqué, dans l'urgence, une séance extraordinaire pour le 5 juillet 2007.

Aussi je dépose, au nom de l'ACDE, la motion suivante :

- Toutes décisions d'aliénation du bâtiment de la Planta, part du patrimoine communal, soient arrêtées dans l'attente des propositions de l'AIC et surtout d'un préavis municipal à l'intention de notre conseil
- La municipalité présente à notre conseil communal un rapport détaillé sur l'avenir de l'organisation scolaire dans notre commune en coopération avec les communes membres de l'AIC
- La municipalité œuvre à la recherche de la meilleure solution pour la création d'un gymnase cantonal dans l'Ouest lausannois.

Madame Pascale Manzini, Municipale, souhaite répondre à la demande de M. Amédée Genton. Le 4 février 2006, lors de la séance avec le groupe de travail, Madame Manzini avait demandé si il était possible d'envisager une dérogation sur l'application de l'article. Suite à cette demande un courrier de Mme A-C. Lyon est arrivé et qui enjoignait à respecter la volonté du législateur et de continuer le travail sans envisager la possibilité d'une exception.

M. Amédée Genton, remercie Madame Manzini qui confirme ce qu'il vient de dire et qu'il a déjà dit l'autre fois. Madame A-C .Lyon enjoint, elle ne dit pas « appliquez la loi » !

Madame Pascale Manzini, Municipale, souligne que le GTRSOL était composé des Municipalités des diverses communes de l'Ouest et c'est en concert avec les Municipaux de l'Ouest lausannois que cette décision a été prise et aussi avec l'accord unanime des directeurs d'établissements qui sont très heureux d'accueillir les VSB dans leur établissement comme ils savent que cela doit se faire depuis des années.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond à M. Amédée Genton qui dit que le Comité de direction de l'AIC a demandé à ce que l'article 47 soit respecté, elle a vérifié avec son collègue M. Edouard Logoz, qui siégeait au Comité de direction de l'AIC Planta et il n'en a pas le souvenir, quant à elle depuis qu'elle siège à ce comité ce n'est pas une décision du Comité de la Planta, donc elle se demande d'où vient cette information. Afin de faire avancer ce sujet elle souhaite indiquer que le Conseil Intercommunal AIC tiendra une séance extraordinaire qui aura lieu le 5 juillet à 17h30. Elle propose à nos 3 représentants à ce conseil de poser toutes les questions et à chacun de proposer des questions à poser à l'occasion de cette séance. Elle invite les membres du Conseil à ne pas accepter la motion de M. Olivier Genton.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président demande si il y a au moins 5 membres pour soutenir cette motion. C'est le cas et **M. le Président** relit la motion .

M. Olivier Genton justifie cette motion par le fait que la 1^{ère} séance Conseil Intercommunal AIC aura lieu le 5 juillet et que la suivante est prévue le 28 ou 29 août, alors que le prochain Conseil communal d'Ecublens aura lieu en octobre. Dans l'attente des décisions de l'AIC il demande au Conseil d'accepter cette motion.

M. Alberto Perez demande à la Municipalité s'il serait possible qu'une décision soit prise au niveau de la Planta sans que le Conseil soit mis au courant ou sans préavis ?

Madame Pascale Manzini, Municipale, rappelle qu'il y a des membres de ce Conseil délégués au Conseil Intercommunal de la Planta et que c'est là que les décisions se prennent.

M. Mehdi Lager, constate avec M. Genton que les décisions se prennent au sein de de la Municipalité et des Municipalités et que gentiment ce Conseil est mis devant le fait accompli. Cette pour cette raison qu'il propose d'accepter cette motion et que la Municipalité dépose un rapport détaillé afin que l'on sache où on va !

M. Aitor Ibarrola aimerait bien connaître la position de la Municipalité au sujet de cette motion car il a de la peine à se déterminer. Il lui semble que c'est le bon sens qui est demandé là, alors est-ce que c'est contraignant pour la Municipalité. Il souhaite arrondir un peu les propos de M. Mehdi Lager car il n'a pas l'impression d'être mis devant le fait accompli par la Municipalité.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle ne peut pas donner de réponse à moins de faire une suspension de séance. En l'état, la Municipalité n'a pas pris de décision. Par rapport à cette motion elle laissera intervenir d'autres collègues. Par rapport à « qui décide...quoi » elle lit un article des statuts de l'AIC, art. 14, le Conseil Intercommunal a les attributions suivantes, point 7 « autoriser l'acquisition et

l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ». Donc, s'il devait y avoir vente d'immeuble, le Conseil Intercommunal a le pouvoir de le faire.

M. Alberto Perez remercie Madame Petoud Leuba pour ses informations et il se refuse à considérer que les délégués du Conseil communal qui sont à l'AIC sont des hommes ou des femmes de paille. Il a entière confiance en eux et il espère qu'ils prendront les bonnes décisions au bon moment.

M. Amédée Genton relève qu'il est vrai que le Conseil Intercommunal a une certaine compétence pour décider de l'aliénation du collège ou d'une partie du collège. Cette association a été créée avec comme but premier d'exploiter le collège intercommunal au nom des huit communes. Si vous la videz de son sens, vous videz l'association de ses buts et à ce moment là que l'article 29 des statuts de l'AIC s'applique et ça doit passer par les Conseils communaux et il doit y avoir unanimité.

M. Olivier Genton pour continuer dans la démarche de M. Amédée Genton indique que même la loi sur les communes, art.126, qui impose en cas de changements de buts principaux l'accord des Conseils communaux.

Madame Anne-Claude Gilli en tant que membre de ce Conseil Intercommunal de l'AIC a sous les yeux le PV de la séance du 18 avril 2007 et reprend une phrase qui a été dite par le Conseil de direction. « A terme, les communes ne verront plus d'élèves à l'établissement de la Planta, le timing n'étant pas connu. Ce PV a été reçu le mercredi 18 avril alors que c'est prévu pour cette prochaine rentrée. Bien évidemment, les délégués ne sont pas des hommes et des femmes de paille, mais sans informations il est bien difficile de travailler.

M. Georges - Henri Chevallaz ne comprend pas bien la motion. Soit nous ne sommes pas compétents, donc la motion ne sert à rien, soit on considère comme l'a dit M. Amédée Genton que si on vide l'association de sa substance, le Conseil Communal doit se prononcer de toute façon, la motion n'est pas utile non plus !

M. Pierre Kaelin, Syndic, reprend les buts de l'Association. A l'article 1^{er} il est dit « l'Association a pour but l'exploitation d'un collège secondaire (AIC) ». Lorsque l'on parle d'exploitation on parle d'une exploitation de bâtiment, on ne parle pas au niveau du plan pédagogique ou de répartition des classes etc. Il n'est pas sûr que le fait de garder les VSG sur les communes concerne l'exploitation. C'est pour cela que pour lui c'est l'article 14 qui prévaut et ainsi c'est le Conseil Intercommunal qui a les pouvoirs. C'est son appréciation, peut-être faudrait-il un avis de droit ? En ce qui concerne la Municipalité, aujourd'hui elle ne peut se déterminer officiellement sur la vente ou non du collège de l'AIC puisque officiellement elle n'a pas d'informations et ainsi elle ne

peut pas entrer en matière ce soir. Elle ne se prononcera pas tant qu'elle n'aura pas reçu une détermination ou un courrier officiel du Canton.

M. Olivier Genton remercie M. Kaelin pour sa réponse, il tient à préciser qu'à ce niveau là il parle bien du bâtiment et non du rapatriement des VSB. Comme c'est le flou total et qu'on ne sait pas bien ce que peut ou pas faire ce Conseil Intercommunal, le but de la motion c'est vraiment pour la période transitoire du 28 ou 29 août jusqu'au prochain Conseil communal, d'être en mesure de prendre les bonnes décisions par rapport à de meilleures informations.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite encore apporter une précision. Il existe un avis de droit concernant les statuts de l'AIC, art.14, chiffre 7 et il nous le lit.

« Concernant l'article 14, chiffre 7, l'aliénation d'immeubles relève des attributions du Conseil Intercommunal. Une telle décision serait toutefois soumise au droit de référendum en vertu des dispositions de l'article 112 LEDT si demandé par un 5^{ème} des électeurs de l'ensemble des Communes associées ».

M. Amédée Genton, rappelle qu'en droit Constitutionnel, et il s'est bien renseigné, ce qui prime sur les statuts d'associations intercommunales par exemple, c'est la Loi sur les Communes. La loi sur les Communes art. 126 est absolument claire. C'est de la compétence de chaque Conseil communal de vendre une part du patrimoine communal. Cette motion doit nous donner le temps d'avoir les informations nécessaires pour ensuite prendre la bonne décision.

M. le Président relit les conclusions de la motion O. Genton. Au vote à main levée **la motion est refusée** par 27 non, il y a 26 oui et 8 abstentions.

M. Mehdi Lager, demande le vote au bulletin secret au nom de l'ACDE et ceci en conformité avec le règlement.

Résultats du vote au bulletin secret :

Bulletins distribués 64

Bulletins rentrés 63

Blancs 2

Nuls 0

OUI 25 – NON 36

La motion Olivier Genton est refusée

M. Philippe Ecoffey, prend la parole pour demander aux conseillers de réserver la date du samedi 22 septembre 2007 pour la sortie du Conseil.

M. Michel Miéville émet un vœu à la Municipalité. Il s'agit de remplacer les panneaux d'affichage actuels par des panneaux plus adéquats. Il explique que ce n'est pas toujours facile d'afficher les affiches des partis lors d'élections sur ces panneaux en bois.

Mme Christiane Roy Blanchoud, souhaiterait que M. G.H. Chevallaz repose sa question au sujet des naturalisations.

M. Georges-Henri Chevallaz, explique à nouveau qu'il souhaiterait trouver dans le rapport de gestion le nombre de dossiers déposés, ceci est le cas, mais il souhaiterait connaître aussi le nombre de dossiers acceptés et le nombre de dossiers refusés.

Mme Christiane Roy Blanchoud demande à M. G.H. Chevallaz pourquoi il ne fait pas confiance à la Commission de Naturalisation et de surcroît à la Municipalité qui avalise les décisions de la Commission.

M. Georges-Henri Chevallaz répond que bien évidemment il fait confiance à la Commission. Ce n'est pas une histoire de confiance mais plutôt une connaissance commune des dossiers et des résultats, il s'agit simplement d'une information.

M. Didier Lannaz pose la question suivante à la Municipalité. Qu'en est-il du plan partiel d'affectation de Renges ?

M. François Massy, Municipal répond que le PPA de Renges est actuellement à l'étude. Le projet de PPA de Renges a été mis à disposition des personnes qui s'y intéressaient. La Municipalité a reçu des remarques au sujet de ce PPA et maintenant la Municipalité a retravaillé ce PPA en fonction des demandes qui sont parvenues. Il va être mis à jour et sera repris par la Municipalité au cours de cet été.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souhaite compléter les propos de M. Massy en indiquant que le dossier a été en consultation préalable à l'Etat. L'Etat a mis un certain temps pour répondre. La Municipalité a pris connaissance des remarques du SAT (Service de l'aménagement du territoire) et il y a déjà eu plusieurs séances avec l'Urbanisme afin de pouvoir étudier les remarques du SAT et de les approuver en Municipalité ou pas.

M. Alberto Perez, souhaite faire une communication au Conseil. Celle-ci dans son intégralité se retrouve en annexe no. 2 de ce PV.

M. le Président souhaite encore faire quelques communications.

Samedi 23 juin aura lieu au Hameau de Renges la 6^{ème} fête du taillé vaudois.

Vendredi 29 juin aura lieu la soirée de démonstration de la FSG Actigym à la salle de gymnastique du Croset.

Mardi 3 juillet se tiendra à l'EPFL une séance de présentation sur le Centre de Congrès et Rencontres.

A l'issue de cette séance, la Municipalité nous invite pour une collation.

M. Michel Häusermann indique que les boissons qui sont sur les tables ce soir ont été offertes par notre **Président**.

POINT 12 : ALLOCUTION DE M. HANS-PETER GUILBERT.

Cette allocution dans son intégralité se trouve en annexe 3 de ce PV.

A la fin de son allocution M. le Président, lève la séance, il est **22h15**.

Comme annoncé, la séance est suivie d'une collation offerte par notre Municipalité.

Un grand MERCI pour ce geste fort apprécié.

Annexes : mentionnées.

Ecublens, le 21 juillet 2007

Le Président :

Hans-Peter Guilbert

Le Secrétaire :

Michel Häusermann